

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14/10/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	23	27

Vote
A L'UNANIMITE
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE DE LA SARTHE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 14 octobre 2025 à 20h30, le Conseil Communautaire du Sud-Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUANET Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 08/10/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 08/10/2025.

Présents : M. ROUANET Nicolas, Président, Mmes CORMIER Véronique, HATTON Anita, MASSE Karine, MIRGAINE Christine, MORGANT Nathalie, PAQUIER Monique, PASTEAU Dominique, PREZELIN Séverine, RENAUT Martine, SIMON Claudette, TURBAN Jacqueline. MM : BRIONNE Alain, CHAUVEAU Pascal, DE SAINT RIQUIER Arnaud, FOUCHARD Stéphane, FOURMY Guy, GRAFFIN Serge, HERRAUX Denis, HERVE Yves-Marie, HUMEAU Michel, LEPETIT Jean-Pierre, TAUPIN Laurent.

Excusés ayant donné procuration : Mme BERTHE Isabelle donne pouvoir à M. HERRAUX Denis, Mme CHAUVEAU Cécile donne pouvoir à M. BRIONNE Alain, Mme LEBEAU Sonia donne pouvoir à M. HUMEAU Michel, M. BACHELIER Jean-Christophe donne pouvoir à Mme RENAUT Martine, M. COME Laurent donne pouvoir à M. LEPETIT Jean-Pierre, M. HUREAU Laurent donne pouvoir à M. TAUPIN Laurent.

Absentes : Mme LALANNE Géraldine, Mme TRAHARD Véronique

A été nommée secrétaire : Mme PREZELIN Séverine

DEL2025-086a-Décision modificative n°3 au budget de la ZA de la Chenardière 3^{ème} tranche à Changé

Rapporteur : M. ROUANET Nicolas

L'entreprise SYGMATEL a emménagé début 2025. En application du cahier des charges de la zone, la Communauté a dû prendre à sa charge des raccordements (assainissement, eau, électricité). Cette entreprise a eu besoin d'un raccordement électrique spécifique, plus puissant qu'un branchement classique, en lien avec son parc de véhicules électriques. Le budget prévu pour ce raccordement étant insuffisant, il convient d'entériner une décision modificative. En outre, une parcelle restera à vendre en 2027, ce qui engendre des écritures spécifiques de stock.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 suivante :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
Chapitre	Compte	BP 2025	Décision Modificative (DM)	Montant des crédits ouverts après DM
011 – Charges à caractère général	605 - Achats de matériel, équipements travaux	30 600 €	+ 5 600 €	36 200 €
FONCTIONNEMENT - RECETTES				
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	0 €	+ 39 983,79 €	39 983,79 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	7015 - Ventes de terrains aménagés	140 645 €	- 34 383,79 €	106 261,21 €
INVESTISSEMENT – DEPENSES				
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3555 - Terrains aménagés	0 €	+ 39 983,79 €	39 983,79 €
INVESTISSEMENT – RECETTES				

- **PRECISE** que la prise en charge de ces dépenses supplémentaires revêt un caractère exceptionnel.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

A Parigné-l'Evêque, le 14/10/2025

Le Président,
M. Nicolas ROUANET



La secrétaire de séance,
Mme Séverine PREZELIN

